



DÉLIBÉRATION N° 15

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

OBJET : Convention entre la société Francilienne et le CCAS de Levallois en vue de la mise en œuvre des aides du programme « Eau solidaire »

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés:

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement
le 01 AVR. 2025

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**CONVENTION ENTRE LA SOCIETE FRANCIANE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVALLOIS EN VUE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES AIDES DU PROGRAMME
« EAU SOLIDAIRE »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

CONSIDERANT que l'aide « Eau Solidaire » est une aide au paiement des factures ou des charges d'eau des usagers les plus démunis, abondé par une dotation attribuée à une Société, dans le cadre de la délégation de service public du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France).

CONSIDERANT que le SEDIF a choisi la société Franciliane comme nouveau délégataire à partir du 1er janvier 2025, et ce pour une période de 12 ans, suite à l'expiration de la précédente délégation le 31 décembre 2024.

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre qu'il est proposé une nouvelle convention qui décrit le fonctionnement du dispositif «Eau Solidaire ». Celle-ci prévoit également la création d'une plateforme d'échanges, le portail SEDIF-CCAS, pour gérer les aides Eau Solidaire. L'initiative « Eau Solidaire » continue et se renforce.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois (CCAS) de continuer de participer par sa bonne connaissance des besoins et des situations des personnes levalloisiennes en difficulté.

CONSIDÉRANT la Convention fixant les modalités d'application pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la convention à intervenir entre la société Franciliane et le CCAS de Levallois, en vue de la mise en œuvre des aides du programme « Eau Solidaire » avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser sa signature par la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Acte publié électroniquement
le 01 AVR. 2025

Pour extrait conforme,



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250331-20250315-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025